

Vos représentants FO FINANCES :

José PEREIRA (DGFIP)

Michel KEITH (Douane)

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Compte-rendu du CHSCT du 25 septembre 2019

Retrouvez la déclaration liminaire *FO Finances 67* sur notre site local.

Point sur le budget 2019 et propositions de consommation des crédits

La proposition d'achat de 3 supports triple-écrans (!) a fait l'objet d'un long débat. *FO FINANCES 67 a obtenu* que le test qui devait se dérouler à la Trésorerie de l'Eurométropole Strasbourg soit repoussé dans l'attente d'une étude du médecin de prévention (MP) et de la cellule ergonomie du Ministère. Pour nous, il ne faut pas faire n'importe quoi : il ne s'agirait pas que les collègues testent le triple-écrans et les TMS (troubles musculo-squelettiques) qui pourraient être liés !

Autre débat concernant les repose-pieds : La MP préconise les repose-pieds pour les gens qui ne touchent pas le sol quand ils sont assis au fond de leur siège. Si ce n'est pas le cas, cela peut même être néfaste.

NB : les matériels pas ou plus utilisés (repose-pieds, souris, ergonomiques ou autres, etc...) doivent être retournés à la cellule prévention de la DRFIP pour être redéployés car ces matériels ont un coût.

Les télétravailleurs peuvent bénéficier d'un sac à dos financé par le CHSCT pour le transport de leur ordinateur portable. Il suffit d'en faire la demande.

Achats validés par le CHSCT : pour la DRFIP, motorisation porte toilettes femme^{1^{er}} étage Direction, sacs à dos, repose-poignets gel, supports double-écrans, souris, tapis de souris/repose poignets, souris ergonomiques, lampes pliables ; pour la Douane, gants anti-coupure +hiver, dosseret dorsal, chaussures de sécurité.

Bilan de radioprotection 2018

Concerne les BSI des Strasbourg Entzheim et Saverne (Douane) : aucune anomalie, aucun dépassement.

Accidents de service – fiches de signalement

Les représentants FO FINANCES 67 sont intervenus à nouveau (ça devient lassant...) sur la situation du PGD et de la Division Domaine en général. Les conditions de la visite du médecin de prévention (pendant une réunion de service, sans information des agents) n'ont pas permis d'apporter le soutien nécessaire aux agents du service. Ni fait, ni à faire que ce soit pour les collègues ou pour le MP. Et c'est la direction qui en porte seule la responsabilité !

Les difficultés au PGD et à la Division durent depuis maintenant 2 ans. Nous ne cessons de les alerter que ce soit en CTL ou en CHST. **L'inaction des directions successives est coupable, irresponsable et intolérable !**

Le MP a néanmoins senti les tensions avec l'ensemble du service mais a beaucoup de mal à faire entendre que ça ne va pas...

Compte tenu de ce lourd passif, *FO Finances 67* a prévenu que les collègues qui souhaiteront faire une demande de mutation pour septembre 2020 ne devront pas être retenus, quel que soit leur nombre ! La direction a bien compris le message...mais sera-t-il suivi d'effet ? Nous resterons plus qu'attentifs !

Evacuations

FO Finances a souligné 3 problèmes rencontrés sur différents sites lors des exercices d'évacuation :

- Lorsque nous ne sommes pas le seul occupant d'un bâtiment, le syndic procède difficilement aux exercices
- Le comptage des agents sur le point de rassemblement.

- La surveillance des entrées à nos services par rapport au public qui souhaiterait entrer alors que nous sommes rassemblés dehors.

Point de vigilance : il convient de ne pas fumer sur le point de rassemblement car la fuite de gaz est un motif d'évacuation d'un bâtiment

Présentation du déménagement du CPS et des déménagements au 2^{ème} étage de la direction

Les plans ont été présentés en séance...

Le déménagement du CPS aura lieu le 01/09/2020 et deviendra Centre de Contact (CdC) en septembre 2021. Il comptera alors 53 emplois.

La réinstallation du CPS a été étudiée avec le concours d'un cabinet d'architecte et du pôle ergonomie du Ministère.

Une salle de réunion d'une capacité de 50 personnes sera créée au 3^{ème} étage (en face de l'actuel service RNF) pour septembre 2020. Elle sera rafraîchie. A côté, se trouvera une salle de réunion dédiée de 25 places pour le CPS.

La Division SPL occupera l'ancien logement de fonction au 2^{ème} étage.

Les actuels bureaux de la Division SPL jusqu'à l'actuel bureau du SAR, en passant par ceux de la Compta générale seront donc occupés par le CPS/CdC.

Des pièges à sons seront installés sur les parois. Une VMC sera également installée dans ces bureaux.

Tous les bureaux occupés par le CPS/CdC seront rafraîchis.

Les bureaux du 3^{ème} étage de l'aile côté 25 Vosges (et seulement ceux-ci malheureusement) le seront également.

Le CdC occupera une surface d'environ 510 m², ce qui représente 8,60 m²/agent, à peu près équivalent à l'actuelle installation à Picquart.

Un espace détente pour le CPS/CdC d'environ 30m² sera créé avec les éléments de cuisine de l'ancien logement de fonction qui restent. L'espace détente de la Direction, au sous-sol, sera agrandi et rénové, comme annoncé précédemment.

Des discussions avec les représentants du personnel sur les aspects métiers et emplois auront lieu plus tard.

Projet de réorganisation de la DOE (fiche d'impact pour avis formulé)

La DBLi va déménager à côté du service Dépense-SFACT qui reste à sa place.

Les représentants FO Finances ont protesté contre le plan présenté qui ne faisait même pas apparaître le nom des différents services de la DOE occupants... Les membres de l'administration présents n'ont pas pu indiquer la répartition des bureaux...

Les arguments développés au CTL du 1^{er} juillet restent toujours d'actualité. Voir notre compte-rendu sur notre site.

Les représentants du CHSCT ont ensuite lu l'avis collégial suivant :

Le périmètre du projet concerne une réorganisation des services de la DOE au 1er octobre 2019 et des déménagements fin septembre – début octobre.

Nous sommes aujourd'hui le 25 septembre.

Une fois encore, l'avis du CHSCT est sollicité bien trop tard pour avoir une réelle utilité et manifeste un mépris de la DRFIP 67 pour cette instance et donc pour les personnels.

De manière générale, la nouvelle organisation des services n'est pas présentée et de ce fait les membres du CHSCT manquent d'éléments essentiels pour se prononcer.

Le plan présenté ne porte pas mention des services de la DOE occupant les différents bureaux et nos demandes de précision en séance n'ont pu obtenir de réponses. Cela ne nous permet pas de nous prononcer sur les conditions d'installation des agents.

D'autre part, des interrogations subsistent sur les points suivants :

- intégration à un nouveau service d'agents ayant quitté leur service d'origine, et parfois leur site d'origine*
- absence à ce jour de formation pour des agents exerçant de nouvelles fonctions au 01/10/2019, comme à la gestion des amendes*
- incertitudes sur le remplacement des futurs retraités (au moins 4 entre fin 2019 et début 2020 selon nos estimations)*

Si les process de travail ne sont pas modifiés en tant que tels, la manière dont le travail va être exercé est, elle, modifiée.

Par exemple :

- éclatement du service de comptabilité générale en plusieurs entités
- polyvalence imposée à des collègues qui devront apprendre de nouvelles missions pour suppléer, lors de son absence, le collègue issu du service d'origine qui maîtrise la tâche (par exemple, les services de : la comptabilité de la paye, la comptabilité de Liaison-Recouvrement, la PEC (prise en charge) des RNF)

La fiche présentée ne fait pas mention des conséquences de toutes ces modifications sur les conditions de travail des agents, notamment en terme de risques psycho-sociaux

En cumulant l'absence d'évolution des missions et l'évolution partielle des missions, la DRFIP 67 ne donne pas une image fidèle de la situation. Une absence et une évolution partielle sont deux choses différentes.

A noter que dans le document remis aux membres du CHSCT, ce cumul est de 94% alors qu'il n'est que de 90% dans les documents du CTL.

Selon la fiche d'impact, le projet est justifié par une logique de process métiers et une volonté d'accroître la visibilité et la lisibilité de l'organisation pour ses partenaires.

L'information sur la réorganisation de la DOE n'ayant pas été fournie, nous ne pouvons que nous référer aux documents du CTL du 01/07/19 :

- *Quelle lisibilité quand un secteur du service Dépense s'appelle comptabilité alors qu'il y a un service comptabilité ?*
- *Quelle lisibilité quand, dans le service Comptabilité- Immobilisations, on retrouve la comptabilité de la paye et la PEC (prise en charge) des RNF ?*
- *Quelle lisibilité quand on mêle chèques trésor et transferts entre comptables supérieurs ?*
- *Quelle visibilité lorsque le secteur ou cellule de rattachement de la comptabilité du service Liaison-Recouvrement est la cellule BDF-caisse-virements ?*
- *Quelle visibilité lorsque les valeurs inactives intègre cette même cellule ?*

Lors de ce CTL, la question de la cellule de rattachement des amendes n'était pas tranchée. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence le fait que la Direction contrevienne sciemment au respect de l'organisation exigée par la DG, au respect de la norme comptable n°6, au respect de la séparation des tâches dans une chaîne de travail et au respect des règles de contrôles internes tels que définis dans les NDS du Bureau CE-1B (NDS 2011/11/956 du 24/11/11, NDS 2016/07/8372 du 02/08/16, le guide métier du Parc immobilier – traitement comptable et suivi des mises en service).

LA DRFIP 67 exige des agents loyauté, respect de la réglementation, manière de servir irréprochable, implication professionnelle, sens du service public, et, dans ce cas précis, contrevient en toute connaissance de causes à ces exigences. Nous y voyons, comme certains collègues, un conflit de valeur qui n'est pas acceptable puisqu'il tire son origine de la direction locale.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons approuver un projet non abouti, comportant des fragilités, et qui déstructure des services existants qui fonctionnent.

Enfin, ce projet porte en germe des suppressions d'emploi futures qui dégraderont encore plus les conditions de travail des agents.

Les représentants de la DRFIP 67 n'ont pas apporté de commentaires.

Questions diverses posées par les élus FO Finances 67

- Le chauffage à Picquart : il y aura des climatiseurs sauf au CPS (à cause du bruit) pour lutter contre la chaleur du prochain été. A notre demande, la direction précisera le nombre et les emplacements. Pour l'hiver, des convecteurs (ceux qui avaient été installés sur l'ancien site d'Illkirch) seront installés une fois les câbles électriques tirés.
- Le service Liaison-Rec déménagera su 1^{er} semestre 2020




FO DGFIP, FO FINANCES

A vos côtés, de votre côté



Tu souhaites recevoir nos informations syndicales par messagerie
et être intégré(e) à notre liste de diffusion ?
DIS LE NOUS PAR MAIL

Tu souhaites adhérer à la section locale FO DGFIP 67 pour être défendu(e) et représenté(e) ?

Section FO DGFIP 67 fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr site local : www.fo-dgifip-sd.fr/067/ site national : www.fo-dgifip.fr/	BULLETIN D'ADHESION à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP
	NOM : PRENOM : GRADE : Echelon : Indice : AFFECTATION : déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP Fait à : le (signature)
→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant	
Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25	